



**ATTESTATION PERMANENTE
DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
ENTRE 20 HEURES ET 6 HEURES
« Exploitant(e) Agricole »
« Salarié(e) Agricole »**

Je soussigné(e) :

Exploitant(e) agricole / salarié(e) agricole sur la (les) commune(s) de :
.....

Né le :/ /..... **A**

Domicilié à (adresse complète) :

N° de Siret (pour les exploitants) :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est justifié par un motif autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, modifié par le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ne pouvant être différé ; déplacement nécessaire et indispensable pour les besoins de l'exploitation agricole ; l'activité agricole ne peut être organisée sous forme de télétravail.

ATTESTATION VALABLE JUSQU'AU 21 JANVIER 2021.

Fait pour valoir ce que de droit, la signature du titulaire de l'autorisation

Signature et cachet de l'exploitant(e) / Signature du/de la salarié(e) agricole*

** pour le/la salarié(e) agricole, la signature de l'employeur est également requise.*